



Pour un végétal plus **vert** ®

Le Mer Espaces Verts

AMENDEMENT MINÉRAL BASIQUE NF U 44-001

Amendement calco-magnésien, en granulés par compactage. Amendement à action moyennement rapide.
Produit autorisé en Agriculture Biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.



Composition sur produit brut

Oxyde de calcium (CaO) Combiné à l'état de carbonate	Oxyde de magnésium (MgO) Combiné à l'état de carbonate	VN	SC
38%	8%	49 eq CaO	40

Doses d'emploi

- Création de gazon : 50g/m²
- Entretien de gazon : 30g/m²

Avantages

- Améliore les propriétés biologiques des sols (développement de la rhizosphère).
- Améliore les propriétés physiques des sols (aération et limitation du tassement du sol).
- Améliore les propriétés chimiques des sols (correction de l'acidité, apport de calcium et de magnésium).

Granulométrie

- Granulés de 3-4 mm
- Finesse de mouture avant granulation :
97% minimum passant au tamis de 0.500 mm
80% minimum passant au tamis de 0.200 mm
50% minimum passant au tamis de 0.080 mm

Précautions d'emploi

- Appliquer sur tous les sols appauvris en Calcium et Magnésie.
- Appliquer en sortie d'été aux premières pluies.
- Au printemps - été en même temps que vos matières organiques.
- Appliquer sur tout élément à décomposer.
- Appliquer sur herbe à régénérer.
- Éviter les applications par temps de gel ou par des températures supérieures à 35°C.
- Conserver le produit dans son emballage d'origine
- dans un lieu sec et frais.
- Tenir à l'abri du gel et hors de portée des enfants.
- ETM : Ne pas dépasser les flux cumulés de la norme.



Conditionnement

- Sacs de 25 kg sur palette de 1 250 kg

